

Le vingt six février deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DONADIEU - DUMAS - EL BASRI - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - PROUX - MM. BANIZETTE - BOISARD - BURLIER - FONTAINE - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÊTRE - MATHA - MAZÈRE - TIFALLA - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme LAMAURE à M. GERGAUD
M. PÈBRE à Mme GAUTHERIE
Mme REGRENIL à M. MAZÈRE
Mme EL HARMOUCHI à Mme OLIVIER
Mme RIGONDEAUD à M. ZIAT
Mme RAFIK à M. BOISARD
Mme DANÈDE à Mme DUMAS
M. QUÉRY à M. TIFALLA

Membres en exercice :	29
Présents :	19
Votants :	27
Date de convocation :	20/02/2024

ABSENT EXCUSÉ : M. DEVAUTOUR

ABSENT : M. DUMORTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GUIBRETEAU

DÉLIBÉRATION 2024-02-11 – MODIFICATION DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

VU l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Conseil municipal peut créer un comité consultatif sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune,
VU la délibération 2023-07-40 du 3 juillet 2023 portant constitution du comité consultatif participation citoyenne,
VU la délibération 2023-08-03 portant modification du Comité Consultatif de la Participation Citoyenne,
CONSIDÉRANT l'intérêt de personnes n'appartenant pas au Conseil municipal pour participer à ce comité,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Francis GIRARD, par mail en date du 24 janvier 2024, a fait part de sa démission à cette instance.

Monsieur le Maire rappelle la composition de ce Comité Consultatif Participation Citoyenne :

- Un président délégué par le Maire : M. Hassane ZIAT
- 7 membres du Conseil municipal (Cinq membres du groupe majoritaire et deux membres du groupe minoritaire) :
 - M. Michel ISSARD
 - M. Alain BOISARD
 - Mme Bouchra RAFIK
 - Mme Catherine DANÈDE
 - Mme Laetitia REGRENIL
 - M. Mehdi TIFALLA
 - Mme Jocelyne OLIVIER
- 8 membres en qualité de personnes extérieures qui siégeront au comité consultatif Participation Citoyenne :
 - M. Michel GUITTON
 - Mme Michèle AUPY
 - M Antoine ZIMOUCHE
 - Mme Nicole GUIBRETEAU
 - un représentant d'OMEGA
 - Mme Christelle LABONNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

– APPROUVE la composition du Comité Consultatif Participation Citoyenne telles que décrites ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

AR Prefecture

016-211601661-20240226-2024_02_11-DE
Reçu le 01/03/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre
Pour extrait conforme,
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 29 février 2024
Monsieur le Maire

